RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Programme d'échange d'assistants de langue

Procédure de renouvellement de contrat pour les assistants de langue allemande, anglaise et italienne en France 2022-2023

Les assistants de langue allemande, anglaise et italienne (hors recrutement local) peuvent demander un renouvellement pour une deuxième année consécutive.

Le renouvellement des assistants de langue en France n'est cependant pas systématique et dépend de plusieurs facteurs : avis favorable de l'établissement d'affectation, nombre de postes offerts par le pays d'accueil et nombre de nouvelles candidatures transmises.

La procédure de demande de renouvellement de contrat pour les assistants de langue en France se déroule en deux étapes :

- **L'inscription sur l'application ADELE** : votre dossier d'inscription doit être validé **au plus tard le 7 mars 2022**. Toute demande d'inscription après cette date ne sera pas recevable.

- **L'avis hiérarchique** : le chef d'établissement dans le 2nd degré ou l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) dans le premier degré doivent transmettre leur avis hiérarchique (cf. étape 2) à renouvellement@france-education-international.fr **au plus tard le 10 mars 2022**. Tout document transmis après cette date ne sera pas pris en compte.

ÉTAPE 1 - ADELE

1. Créez votre compte sur l'application ADELE.

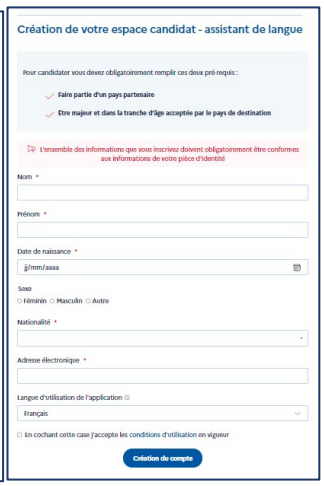

Une fois les informations renseignées, vous allez recevoir un courriel de confirmation sur votre boîte mail. Vous devez **valider votre compte dans les 24h** et créer votre mot de passe.

2. Votre dossier de candidature est désormais créé. Renseignez à présent votre dossier pour valider votre candidature.

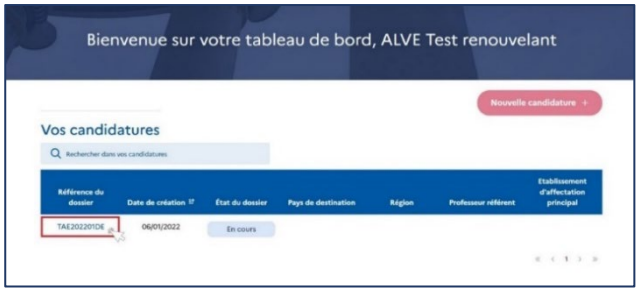

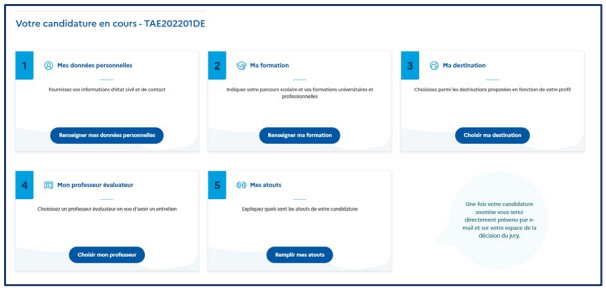

3. **ATTENTION** : Dans la rubrique « données personnelles », vous devez absolument indiquer votre **pays et adresse d'origine dans la rubrique « mes coordonnées »** et sélectionner le **statut « assistant »** dans la case « statut administratif ».

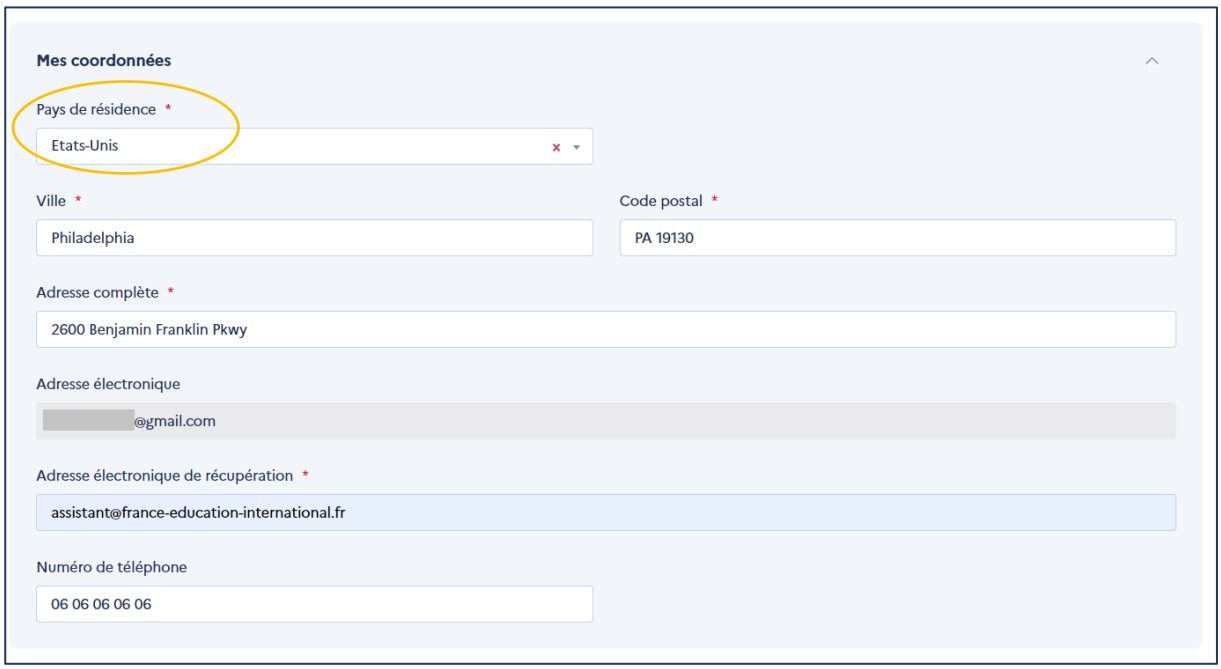

4. Dans la rubrique « professeur évaluateur » demandez à **Renouvellement FEI Assistants de langue en France** d'évaluer votre candidature.

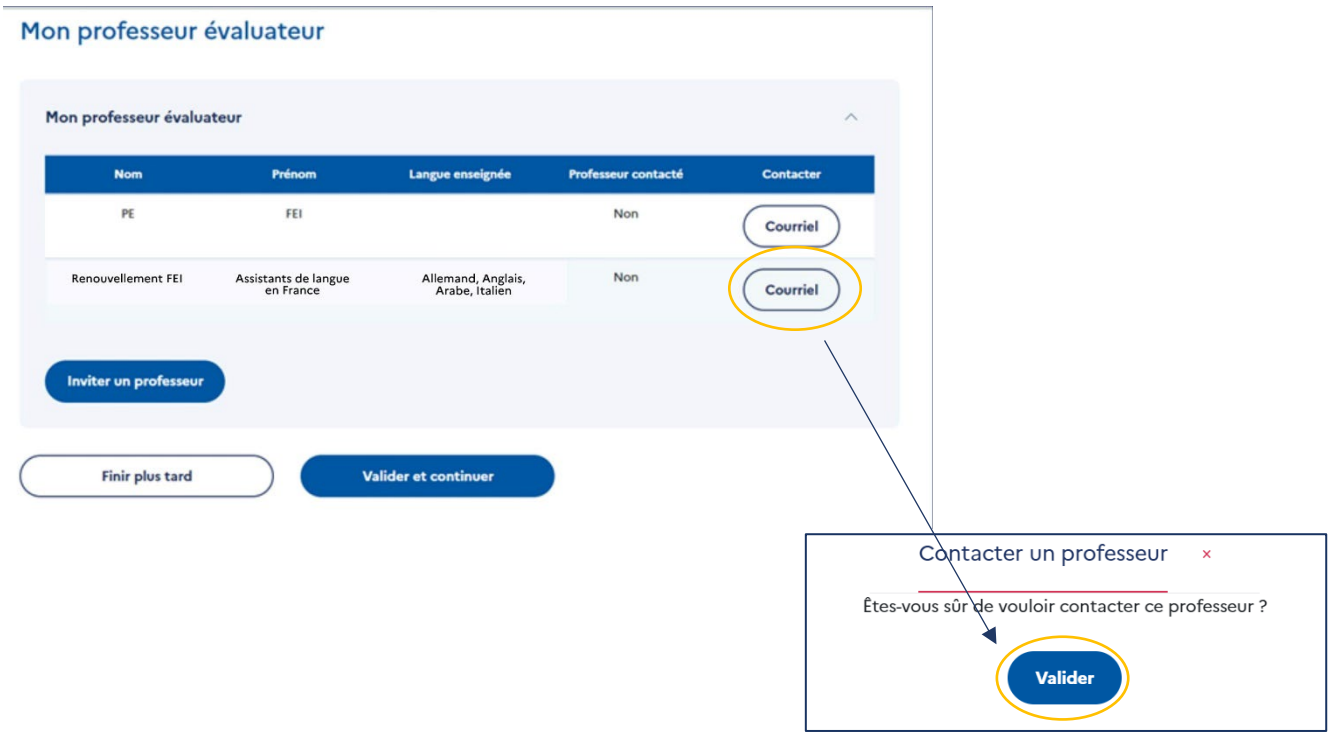

<u>Attention :</u> Si le professeur « Renouvellement FEI Assistants de langue en France » ne s'affiche pas, vous pouvez cliquer sur « inviter un professeur » et y inscrire directement « renouvellement@france-education-international.fr ». Nous recevrons alors votre demande.

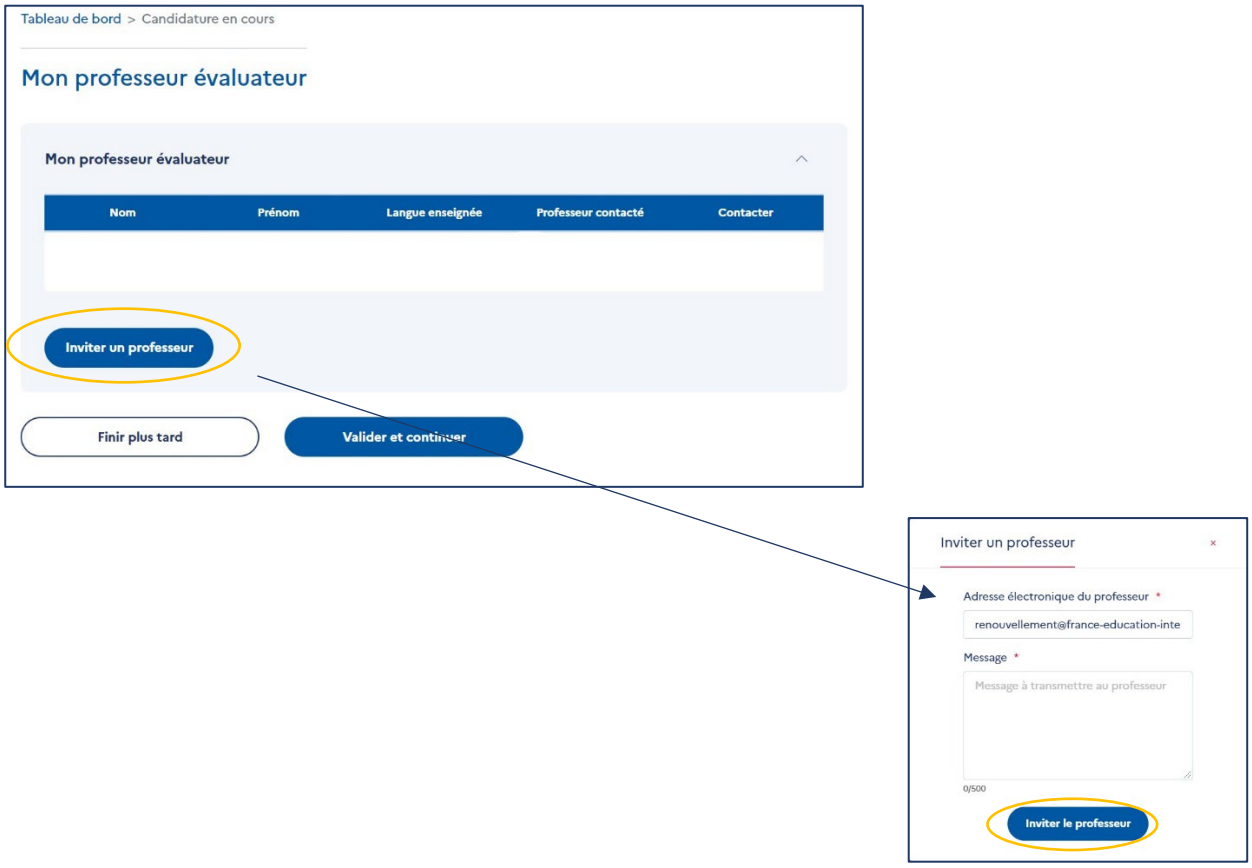

Une fois votre demande reçue, l'équipe des assistants de langue de **<u>France Éducation international validera votre création de dossier sous 48h</u>**. La rubrique « professeur évaluateur » deviendra **verte et vous recevrez le mail ci-dessous**. Vous pourrez alors valider votre dossier.

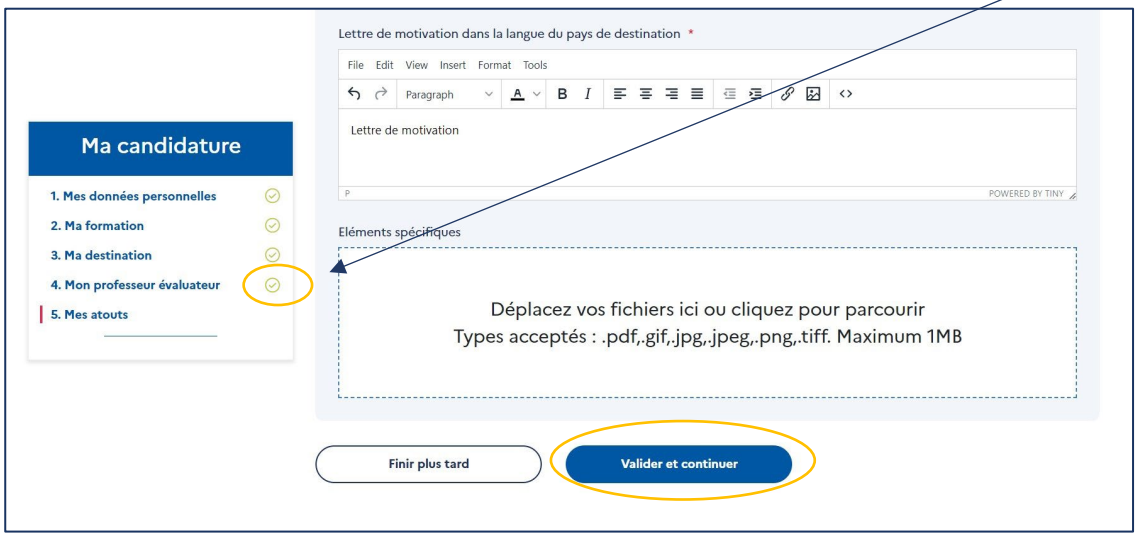

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

[ADELE] Votre demande d'évaluation a été acceptée

Boîte de réception

FEI 10:33 AM
à moi

Bonjour,
Votre demande d'évaluation a été acceptée par Renouvellement FEI.
Nous vous invitons, si cela n'est pas déjà fait, à prendre rendez-vous avec ce professeur-évaluateur (PE) pour effectuer un entretien.
L'évaluation est obligatoire pour que nous puissions procéder au traitement de votre dossier.
L'équipe du Service des assistants de langue et de la mobilité - France Éducation international

Ce message automatique signifie que nous avons accepté votre demande de création de dossier de renouvellement et que **vous pouvez valider votre dossier.**

Vous ne devez pas contacter d'autre professeur afin d'évaluer votre dossier.

Vous devez impérativement valider votre dossier **avant le 7 mars**. Toute demande de validation de dossier après le 7 mars ne sera pas acceptée.

ÉTAPE 2 – L'AVIS HIÉRARCHIQUE

Sur la page « Votre candidature » du site internet de France Éducation international, **téléchargez** le document « Avis hiérarchique ».

Ce document doit être transmis à votre chef d'établissement (2nd degré) ou votre IEN (1er degré) le plus rapidement possible. Les chefs d'établissements devront ensuite retourner le document à renouvellement@france-education-international.fr **avant le 10 mars 2022**. Attention : n'oubliez pas que les écoles sont fermées pendant les vacances scolaires de février, prenez en compte les disponibilités de vos chefs d'établissements et IEN.

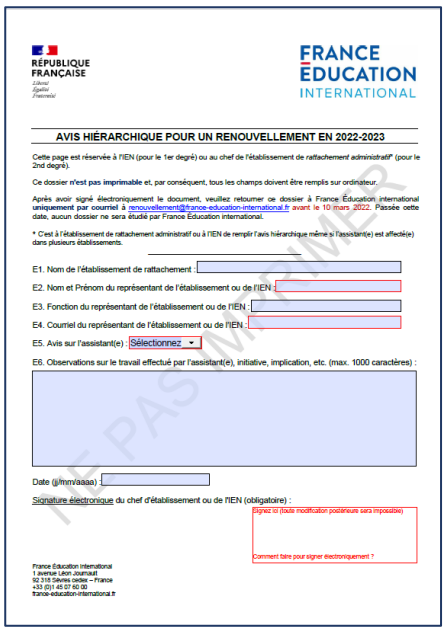
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

AVIS HIÉRARCHIQUE POUR UN RENOUVELLEMENT EN 2022-2023

Cette page est réservée à l'IEN (pour le 1er degré) ou au chef de l'établissement de *rattachement administratif** (pour le 2nd degré).

Ce dossier n'est pas imprimable et, par conséquent, tous les champs doivent être remplis sur ordinateur.

Après avoir signé électroniquement le document, veuillez retourner ce dossier à France Éducation international **uniquement par courriel** à renouvellement@france-education-international.fr avant le 10 mars 2022. Passée cette date, aucun dossier ne sera étudié par France Éducation international.

* C'est à l'établissement de rattachement administratif ou à l'IEN de remplir l'avis hiérarchique même si l'assistant(e) est affecté(e) dans plusieurs établissements.

E1. Nom de l'établissement de rattachement :

E2. Nom et Prénom du représentant de l'établissement ou de l'IEN :

E3. Fonction du représentant de l'établissement ou de l'IEN :

E4. Courriel du représentant de l'établissement ou de l'IEN :

E5. Avis sur l'assistant(e) : Sélectionnez

E6. Observations sur le travail effectué par l'assistant(e), initiative, implication, etc. (max. 1000 caractères) :

Date (j/mm/aaaa) :

Signature électronique du chef d'établissement ou de l'IEN (obligatoire) :

Signez ici (toute modification postérieure sera impossible)

Comment faire pour signer électroniquement ?

France Éducation international
1 avenue Léon Journault
92 318 Sèvres cedex – France
+33 (0)1 45 07 60 00
france-education-international.fr

NE PAS IMPRIMER